



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 7 / 2011

DELEGATION DE SIGNATURE DIR MASSIF CENTRAL

ANNÉE : 2011

**DIFFUSE LE
12 mai 2011**

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Autre - Arrêté n ° 2011- D-009 du 9 mai 2011 portant subdélégation de signature de
M. Jean- Louis MASSON, directeur interdépartemental des routes Massif Central, à
certains de ses collaborateurs

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES
Bureau Exploitation et Sécurité du Trafic

ARRETE n° 2011-D-009 Du 9 mai 2011
portant subdélégation de signature de M. Jean-Luc MASSON
directeur interdépartemental des routes Massif Central à certains de ses collaborateurs

Le préfet
Officier de l'ordre national du Mérite
Officier du mérite agricole,

VU le code du domaine de l'Etat;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière;

VU le code de justice administrative;

VU le code général de la propriété des personnes publiques;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits, et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes;

VU le décret 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets ;

VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes;

VU l'arrêté du 30 août 2010 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer nommant M. Jean-Luc MASSON directeur Interdépartemental des routes Massif Central ;

VU l'arrêté n°2009-78 du 11 juin 2009 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-259 0002 du 16 septembre 2010 portant délégation de signature à M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes ;

Adresse postale : PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX
Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

Site internet : www.lozere.pref.gouv.fr

Autre - 12/05/2011

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes Massif Central, et en application des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les subdélégations de signature suivantes sont données à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances documents dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives, à :

M. Philippe CHANARD, directeur adjoint, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national :	A1 à A12
Exploitation des routes :	B1 à B7
Contentieux :	C1

M. Olivier JAUTZY, chef du Département de la politique de l'entretien et de l'exploitation, pour tous les domaines énumérés ci-dessous 2008 :

Gestion et conservation du domaine public routier national :	A1 à A12
Exploitation des routes :	B1 à B7

M. Roland COTTE, chef du Département Méthodes et Qualité pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Contentieux :	C1
---------------	----

M. Pierre COLIN, chef du district Nord, pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national :	A1 à A8
Exploitation des routes:	B2 et B4 à B6

M. David FAVRE, chef du district Centre, pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national :	A1 à A8
Exploitation des routes:	B2 et B4 à B6

M. Valery MAUDUIT, adjoint au chef du district Nord (pôle ingenierie), pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national :	A1, A5, A6 et A8
Exploitation des routes:	B2 et B4 à B6

M. Alexandre BRETEAU, adjoint au chef du district Nord (pôle exploitation), pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Adresse postale : PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX
Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23
Site internet : www.lozere.pref.gouv.fr

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M. Alexandre BERAUD, chef d'unité territoriale « Velay », pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

Article 2 : Exécution et ampliation

M. le directeur interdépartemental adjoint, Mme la Secrétaire Générale, MM. les chefs de District, de département et de SIR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère et notifié à tous les subdélégués. Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à M. le Directeur Départemental des Territoires de la Lozère.

Article 3 : L'arrêté 2010-D-028 du 23 septembre 2010 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le

- 9 MAI 2011

Pour Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes
Massif Central

Jean-Luc MASSON